



7

Dans un OPH, public et privé travaillent ensemble

Même collectif de travail, statuts différents : chacun doit connaître ses droits

Au sein d'un même OPH peuvent coexister des agents publics et des salariés de droit privé. Ils partagent souvent les mêmes missions, mais leurs règles de carrière, de rémunération, de protection sociale ou de représentation peuvent différer.

Comprendre ces différences permet de mieux défendre chacun et de rechercher des dispositifs plus équitables.



À retenir

- ✓ Statuts différents
- ✓ Droits parfois distincts
- ✓ Collectif de travail commun
- ✓ Besoin d'une expertise syndicale complète



Le SNT vous aide à comprendre vos droits selon votre statut dans l'OPH !